



## Question orale de M. MEEUS : L'implantation du théâtre Le Public.

**M. Meeus** rappelle que l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 11 avril dernier a un caractère suspensif et a donc suspendu le recours introduit contre le projet d'implantation du théâtre Le Public dans les anciens bâtiments de la Justice de Paix. M. Meeus souhaiterait faire le point sur l'état d'avancement de ce projet.

Cet arrêt du Conseil d'Etat ne statue donc pas sur le fond du dossier mais écarte, à ce stade, les griefs soulevés concernant les nuisances, le trafic et la valeur patrimoniale des bâtiments. Il confirme également que le quartier est situé dans un noyau commercial déjà largement fréquenté.

Dans ce contexte, et au vu de l'importance d'un tel projet qui rencontre des intérêts contradictoires, M. Meeus souhaiterait savoir quelles seront les prochaines étapes administratives ou urbanistiques à l'échelle d'Uccle.

La commune est-elle en contact régulier avec les porteurs du projet, notamment pour ce qui concerne les engagements pris, afin de rassurer les riverains, et ce alors que l'état du bâtiment de la Justice de Paix se dégrade ?

**M. l'Echevin Wyngaard** précise qu'un recours en suspension et un recours en annulation ont été introduits devant le Conseil d'Etat. C'est la demande en suspension, émanant de riverains, qui a été rejetée.

Dans une telle situation, il incombe au porteur de projet de décider s'il lance le chantier suite au rejet du recours en suspension ou s'il patiente jusqu'à ce qu'intervienne l'arrêt sur le recours en annulation.

Selon les informations disponibles, le théâtre Le Public a l'intention de développer le projet, dont le chantier serait entamé vraisemblablement en septembre.

Cette situation arrive fréquemment. Le dossier relatif aux travaux du pont Carsoel a donné lieu à un cas de figure analogue : suite au rejet du recours en suspension introduit par les riverains, la STIB et Infrabel ont entamé le chantier, quasi terminé à présent, alors que l'arrêt sur le recours en annulation n'est toujours pas intervenu.

Lors des rencontres avec les responsables du théâtre Le Public dans les prochaines semaines, M. le Bourgmestre et MM. les Echevins Wyngaard et Biermann veilleront à ce que la communication avec les habitants et commerçants du quartier soit la plus complète possible. Les porteurs du projet partagent d'ailleurs cette volonté d'une communication précise et transparente.

Si le chantier démarre au mois de septembre, le Collège veillera avec le service de la Voirie à établir un cadre qui soit de nature à garantir une organisation optimale. Il faudra notamment réfléchir à la manière de canaliser durant le chantier les flux de circulation à hauteur de la place Homère Goossens, où a lieu un marché dominical, en prenant en compte l'impact sur le stationnement et le statut de rue scolaire accordé à la rue du Doyenné.

**M. Meeus** estime que la perspective d'un recours en annulation rend incertaine l'évolution de ce dossier.

Il constate également que les consultations effectuées dans le cadre du dossier relatif au théâtre Le Public n'ont pas la même ampleur que celles qui ont été entreprises pour la place de Saint-Job.

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que les deux situations ne sont pas comparables.

Le projet du théâtre Le Public a donné lieu à une enquête publique et à la réunion d'une commission de concertation où les uns et les autres ont eu l'occasion de s'exprimer

Pour ce qui concerne la place de Saint-Job, le Collège a estimé que le caractère emblématique de ce lieu justifiait la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne d'une ampleur exceptionnelle. À ce stade-ci de la procédure, il n'y a pas encore de permis et encore moins de recours introduits pour la place de Saint-Job. M. l'Echevin Wyngaard espère que lorsqu'une demande de permis aura été introduite, un consensus suffisamment large aura pu être dégagé pour éviter des recours.